

les négociations entreprises par les États-Unis et l'URSS au sujet de l'Accord sur la limitation des armes stratégiques (SALT).

Malgré certaines réussites, des problèmes non encore résolus sont demeurés une source de préoccupation au sein de l'Alliance atlantique en 1975. Tous les membres de l'OTAN ont continué de ressentir, à des degrés divers, la gravité de l'inflation, de la crise de l'énergie et d'une récession continuelle. Pour beaucoup, il devint difficile, face aux pressions exercées sur les économies nationales, de maintenir le niveau voulu, en matière de défense. Cette situation a eu pour résultat positif d'engendrer un désir croissant — exprimé en 1975 par les membres de l'Alliance et, notamment, par le Canada — de réaliser des économies grâce à une spécialisation accrue dans la mise au point, la production et l'acquisition du matériel militaire, c'est-à-dire, en évitant une coûteuse multiplication des efforts. La sécurité et la cohésion de l'Alliance ont été compromises, non seulement par les difficultés économiques, mais aussi par la tension constante — née de la situation à Chypre — des relations entre la Turquie et la Grèce, par les troubles et l'instabilité qui sévissaient au Portugal et par la détérioration des relations entre l'Islande et la Grande-Bretagne à la suite du conflit sur les droits de pêche.

L'appartenance du Canada à l'OTAN joue un rôle important dans la poursuite de nombreux objectifs de la politique étrangère canadienne, en particulier, dans la négociation d'un lien contractuel avec la Communauté européenne. Les organes ordinaires de l'OTAN et ses organismes connexes (tels l'Assemblée de l'Atlantique Nord et le Conseil atlantique du Canada) sont, pour les membres de l'Alliance un centre d'échanges de vues irremplaçable. L'appartenance à l'OTAN contribue aussi au resserrement des relations politiques, économiques, scientifiques et techniques du Canada avec l'Europe, qui font contrepoids aux relations canado-américaines. L'Alliance, qui permet et même, oblige, le Canada et les États-Unis à jouer un rôle actif dans les affaires de l'Europe, illustre l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

### **Collaboration à la défense de l'Amérique du Nord**

En continuant à collaborer, avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord, le Canada cherche à contribuer efficacement au

maintien d'un équilibre stratégique stable entre les superpuissances. Par ailleurs, cette contribution sert son grand objectif en matière de défense, à savoir d'éviter une guerre nucléaire. Dans le contexte de la défense de l'Amérique du Nord, le gouvernement croit que la meilleure façon de réaliser cet objectif consiste à apporter son concours aux organismes de surveillance et d'avertissement, à contribuer à la défense contre les sous-marins et à s'associer aux États-Unis en ce qui concerne les mesures visant à protéger leur capacité de riposte.

Dans le domaine de la défense aérienne, cette coopération a été réaffirmée (mai 1975) lorsque, après une révision en profondeur, le Canada a décidé de renouveler l'Accord sur le commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) pour cinq autres années. Le gouvernement a conclu qu'il y va de l'intérêt du Canada de continuer à coopérer avec les États-Unis, pour la défense de l'Amérique du Nord: cette coopération permet, en effet, d'étudier les problèmes de la sécurité mutuelle et elle contribue à assurer la sécurité générale du territoire qui relève de l'OTAN. Les autorités canadiennes ont aussi conclu que, si le risque d'une attaque aérienne de l'Amérique du Nord s'était beaucoup atténué, relativement parlant, il n'en subsistait pas moins et que les ententes sur la défense aérienne conclues entre les deux gouvernements par le moyen du NORAD, constituant le moyen le plus sûr et le plus efficace d'assurer la défense nécessaire, devaient être prolongées.

Par ailleurs, les gouvernements du Canada et des États-Unis sont conscients de l'importance croissante de la surveillance et du contrôle de leurs espaces aériens respectifs en temps de paix. Aussi ont-ils entrepris de mettre en place des systèmes nationaux (civils et militaires) de surveillance et de contrôle de l'espace aérien dont l'efficacité sera accrue grâce au maintien du NORAD. Pour rendre ces nouveaux systèmes nationaux plus efficaces, ils sont convenus, récemment, de redéfinir les limites régionales établies par le NORAD. Cette décision se traduira, sur le plan pratique, par le fait qu'à l'avenir, toutes les opérations se déroulant dans l'espace aérien du Canada seront contrôlées à partir de centres situés au Canada et seront effectuées par des Canadiens.

La Commission permanente canado-américaine de défense représente l'un des principaux mécanismes consultatifs responsables de la coopération